



Arme blanche dans le tablissement

Par **jerem79170**, le **16/12/2014** à **19:50**

Bonjours a tous, alors voilà j'ai un problème. J'étais muni d'un spray lacrimogene dans mon lycée(qui est un lycée prive) et elle c'est vider dans mon sac et a causer une odeur insupportable qui a fait pleurer ma prof et sortir mes camarade de ma classe,mais le principal pensent que j'ai fais exprès dans mettre dans la classe,je dois passer en conseil de disciple en janvier et j'aimerais savoir se que je risque,merci..

Par **moisse**, le **17/12/2014** à **09:52**

Bonjour,
Depuis quand une bombe lacrymogène est une arme blanche ?
Ceci dit il s'agit d'une arme de 4eme catégorie dont la détention est interdite aux mineurs.
Et dont le transport est soumis à motif légitime à l'appréciation des forces de l'ordre.
Après reste le déclenchement intempestif de la bombe, qui sera apprécié en fonction de vos arriérés dans le domaine de la discipline générale.

Par **jerem79170**, le **17/12/2014** à **21:06**

D'accords, je ne savais pas ,mais c'est un lycee priver et je ne veut pas me faire virer pour un accident

Par **moisse**, le **18/12/2014** à **08:50**

Il semble aux dernières nouvelles que de dégommer un élève dans un lycée privé est aussi répréhensible que de le descendre dans la rue ou dans un lycée public.
Vous savez, il y a une vieille adage qui soutient que le seul fait de porter sur soi une arme amplifie l'intention de s'en servir.
Au point de provoquer des situations de nature à en justifier l'utilisation.

Par **jerem79170**, le **18/12/2014** à **17:30**

Oui mais sa n'a degommer aucun eleve,il y avait juste l'odeur qui etait très desagreable